Département des Côtes-d'Armor
Mairie
1 rue de la Mairie
PLOURAC'H
22160
Tél : 02.96.45.02.94.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202311-20260322-2026032208-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOURAC'H – n° 08

Séance du : 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mars à quatorze heures, le conseil municipal de la commune de PLOURAC'H s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, dûment convoqué le seize mars deux mil vingt-six, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick LARVOR, Claude CARIO, Véronique DILASSER, Jean-Pierre GUILLERM, Lynda OUALI, Philippe LE GUILCHER, Corinne LOZAC'H, Aurélien FER, Huguette LARHANTEC et Alain LE COANT.
Absente : Marie-Amélie PONS donne pouvoir à Corinne LOZAC'H
Secrétaire de séance : Aurélien FER

2026 - 03 22 08

OBJET : Désignation des représentants de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SRPI) de Carnoët - Plourac'h - Plusquellec. Il précise que chaque Commune membre doit désigner trois (3) délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a désigné comme délégués au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique :

- Huguette LARHANTEC
- Alain LE COANT
- Lynda OUALI

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Le Maire

